

publiques. Nous entendons affecter une part majeure de notre aide aux pays les plus démunis, et participerons activement à la Conférence des Nations unies sur les Pays les Moins Avancés.

15/ Nous tenons à ce propos à faire remarquer que le renforcement de nos propres économies, l'élargissement de l'accès à nos marchés et l'élimination des obstacles aux flux de capitaux se traduiront par une disponibilité accrue des ressources et de la technologie dont ont besoin les pays en développement, complétant ainsi l'aide publique. L'orientation des capitaux privés vers ces pays se fera d'autant mieux que ceux-ci garantiront la protection et la sécurité des investissements.

16/ L'Union Soviétique et ses partenaires, dont les contributions sont maigres, devraient augmenter leur aide au développement et absorber une part plus grande des exportations des pays en développement, tout en respectant leur indépendance et leur non-alignement.

17/ Nous resterons fermement attachés à l'existence des institutions financière internationales et veillerons à ce qu'elles possèdent et utilisent efficacement les ressources financières qui leur sont nécessaires pour faire face à leurs importantes responsabilités.